

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Concernant les élections communales du 23 octobre 2022

Lieu du scrutin : salle de conférence no 1 du bâtiment administratif,
rue des Esserts 2.

Ouverture du bureau de vote : dimanche de 10.00 à 12.00 heures.

Autorités à élire :

Selon le système majoritaire : la présidence et la vice-présidence des assemblées.

Selon le système proportionnel : les membres du conseil communal (cumul autorisé ; bulletin sans nom = 6 suffrages supplémentaires/complémentaires).

La mairie a fait l'objet d'une élection tacite.

Electeurs : sont électeurs en matière communale :

- a) les Suisses âgés de 18 ans au minimum, domiciliés depuis 30 jours dans la commune ;
- b) les étrangers âgés de 18 ans au minimum, domiciliés en Suisse depuis 10 ans, dans le canton depuis une année et dans la commune depuis 30 jours.

Les personnes exclues du droit de vote sont celles qui, en raison d'une incapacité durable de discernement, sont protégées par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude.

Exercice du droit de vote :

Vote à l'urne

Au bureau de vote, aux heures indiquées ci-dessus.

Vote par correspondance

L'électeur doit apposer sa signature sur sa carte, affranchir l'enveloppe et la remettre à un bureau de poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par la poste doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut par contre glisser l'enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres de l'administration communale jusqu'à l'heure d'ouverture du bureau de vote, soit le dimanche à 10h00, dernier délai.

Duplicata :

Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu au plus tard le vendredi précédent le jour du scrutin à 10.00 heures.

Scrutins de ballottage :

Les éventuels scrutins de ballottage (2^{ème} tour) auront lieu le dimanche 13 novembre 2022. Les actes de candidature devront être déposés jusqu'au mercredi 26 octobre 2022 à 12.00 heures.

L'administration